



PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE sur la commune d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- * du code de l'environnement,
- * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0040 du 14 février 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique pour l'exploitation de sept éoliennes et quatre postes de livraison sur la commune d'Argenteuil-sur-Armançon, déposée par la SAS Parc Eolien d'ARGENTEUIL (VOLTALIA), sera ouverte du vendredi 8 mars 2019 (9 h) au jeudi 11 avril 2019 (18 h) inclus, soit une durée de 35 jours consécutifs en mairie d'Argenteuil-sur-Armançon.

Est désigné M. André PATIGNIER en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation unique comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 8 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus, en mairie d'Argenteuil-sur-Armançon, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation unique d'exploiter pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 8 mars 2019 au 11 avril 2019 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes d'Argenteuil-sur-Armançon, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Annay-sur-Serein, Censy, Etivey, Fresnes, Fulvy, Jouancy, Lézennes, Moulins-en-Tonnerrois, Noyers, Pacy-sur-Armançon, Pasilly, Sambourg, Sarry, Villiers-les-Hauts, Vireaux sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1165>
- ou
- à l'adresse e-mail suivante :
enquete-publique-1165@registre-dematerialise.fr

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie d'Argenteuil-sur-Armançon
- ou
- courrier adressé à la mairie d'Argenteuil-sur-Armançon, à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra à la mairie d'Argenteuil-sur-Armançon les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, les :

- vendredi 8 mars 2019 de 9 h à 12 h,
- mercredi 20 mars 2019 de 15 h à 18 h,
- samedi 30 mars 2019 de 9 h à 12 h ,
- jeudi 4 avril 2019 de 15 h à 18 h,
- jeudi 11 avril 2019 de 15 h à 18 h,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de la commune d'implantation, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. LAMOUR représentant la SAS Parc Eolien d'Argenteuil (VOLTALIA) 28 rue de Mogador 75000 PARIS – tél. 07.84.29.26.56